AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition
Grandes Cultures

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 17

21 JUIN 1990

POIS : Nouvelles captures vers le 18 Juin. Protégez uniquement les pois de semences et de conserves dans les secteurs concernés.
MAIS : Premières pontes dans les zones précoces. Traitement : se reporter aux dates optimales en fonction des différentes zones de précocité.

- POIS -

TORDEUSES :

Situation : De nouvelles captures ont eu lieu :

- Dans le Drouais-Thymerais, en particulier à Chaudon : 75 captures le 18 Juin ; Prudemanche : 45 captures le 19 Juin ; Bû : 70 captures le 18 Juin.
- Dans le Perche à Arrou : 56 captures du 18 au 20 Juin.
- En Beauce à Chartres (La Saussaye) : 69 captures du 13 au 18 Juin.

Préconisation :

- Pois protéagineux : Malgré un redémarrage du vol dans ces secteurs, on reste loin du seuil de 400 captures. Pas de traitement.
- Pois de semences et conserves : Un traitement est à envisager si les pois n'ont pas encore atteint le stade "gousse jaune".

- MAIS -

PYRALE :

Situation : Résultats des captures de papillons (en cumulé depuis l'installation du piège sexuel) :

DEPARTEMENTS	LIEU	NOMBRE DE CAPTURES
INDRE ET LOIRE	Ile Bouchard	23
	Château la Vallière	37
	Loches	22
LOIRET	Binas*	10
	Gien	19
	Jargeau	9
	Pérolles	4
	Ouzouer s/Trézée	19
	Auvilliers	39
	Montargis	25
INDRE	Cluis	7
	Ste Sévère	6
EURE ET LOIR	Vernouillet	2
	Pas encore de capture pour les autres pièges	
LOIR ET CHER	St Claude de Diray*	5
	Suèvres*	1
	Pas encore de capture pour les autres pièges	

* Maïs doux.

Comptages des pontes : On assiste au dépôt des toutes premières pontes dans les secteurs les plus précoces (Binas, Cravant, Beaugency -45-).

Dates optimales d'intervention sur maïs grain : Cette année est similaire à l'an dernier au niveau précocité du vol et des pontes. Mais les conditions actuelles perturbent l'activité des pontes (refroidissement et pluie).

28 45 41 37 18 36

Publication périodique

ABONNEMENT ANNUEL : 190 F

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 210 - 93, rue de Curambourg
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 38.86.36.24



P34

* **Zones précoces** : Vallée de la Loire (37, 41, 45), Orléanais (45), Sud Beauce du Loir et Cher (41), Petite Beauce du Loiret (45), secteur de Ferrières en Gâtinais (45), argilo-calcaires très superficiels du Gâtinais Est (45), Champeigne et Richelais (37), Sologne viticole (41).

Traitements à effectuer du 28 Juin au 2 Juillet. A retarder en fonction des conditions climatiques.

* **Zones de précocité normale** : Gâtines de Loches et Montrésor (37), Champagne Berrichonne, Boischauts (18, 36), Sologne (18, 41, 45), Beauce (28, 41, 45), Berry Puisaye (45), Pays Fort (18), plateau de Pontlevoy (41).

Traitements à effectuer vraisemblablement la première semaine de Juillet. Attendre les résultats des comptages diffusés dans le prochain bulletin.

* **Zones tardives** : Moyennement tardives : Vallée de Germigny (18), Gâtine tourangelle (37), Drouais-Thymerais (28). Tardives : Perche (28).

Le climat étant susceptible de changer lors de la prochaine quinzaine, une prévision des dates optimales d'intervention est encore trop aléatoire. Consultez notre prochain avis.

Produits utilisables : Un traitement sera rentabilisé si vous dénombrez plus de 10 à 15 pontes déposées pour 100 plantes.Consultez le dépliant "Protection du maïs" SPV-AGPM joint à un précédent bulletin. Nous rappelons le risque estival de pullulations de pucerons entraîné par l'application en plein de pyréthrinoïdes liquides.

Dates optimales d'intervention sur maïs doux : Intervenir en début de semaine prochaine en zones précoces : Vallée de la Loire (37, 41, 45), Sud Beauce du Loir et Cher, Petite Beauce du Loiret. Attendre un prochain avis pour les zones plus tardives : Nord Beauce (28, 41, 45), Perche (28, 41), Gâtine Tourangelle (37).

Produits utilisables : Sur maïs doux de plus de 50 cm de haut, utilisez un insecticide microgranulé type PERTHRINE MG 25 kg/ha en plein, 15 kg/ha en localisé. Sur maïs doux peu développé, utilisez un insecticide liquide de type Pyréthrinoïde : DECIS CE 0,8 l/ha et KARATE 0,4 l/ha.

PUCERONS : Population très faible, présence importante d'auxiliaires.
Ne pas intervenir.

- FLAGEOLETS -

PYRALE DU MAIS :

Sur flageolets atteignant ou dépassant le stade "3 feuilles trifoliées" à la date du traitement, effectuer ce dernier contre la Pyrale du maïs **aux dates recommandées dans la rubrique "Maïs grain"**, avec une pyréthrinoïde liquide à dose homologuée.

Sur flageolets plus jeunes (moins de 3 feuilles trifoliées), attendre que ce stade soit atteint pour effectuer ce traitement.

- TOURNESOL -

PUCERONS :

Situation : Encore quelques parcelles attaquées surtout Vidoc, plus rarement Frankasol.

Préconisation : Tous les essais réalisés sur populations importantes de pucerons avec intervention insecticide au-delà du stade "bourgeon étoilé" n'ont jamais montré de différences significatives au niveau du rendement.

Aussi, les interventions se justifient seulement si tous les pieds ont des feuilles recroquevillées et gauffrées avec présence importante (quasiment impossible à dénombrer) de pucerons sur les boutons.

INFORMATION ABEILLES : D'importantes mortalités d'abeilles sont observées autour de Voves (400 à 500 ruches atteintes). Ces dégâts font suite à des traitements insecticides. Le Service de la Protection des Végétaux rappelle que l'emploi du diméthoate sur céréales et cultures porte-graines est interdit.

* * * * * * *